



Ordonnance de télécom CRTC 2025-41

Version PDF

Référence : 2023-377

Ottawa–Gatineau, le 4 février 2025

Norouestel Inc. – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1193 Tarif des services spéciaux, Tarif des services d’accès et Tarif d’interconnexion des réseaux locaux – Ajout de Atlin (Colombie-Britannique) pour les tarifs des services de gros	20 octobre 2023	23 novembre 2023

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général